

Indice de modification : 11-1

Date de validation : 03/02/2020

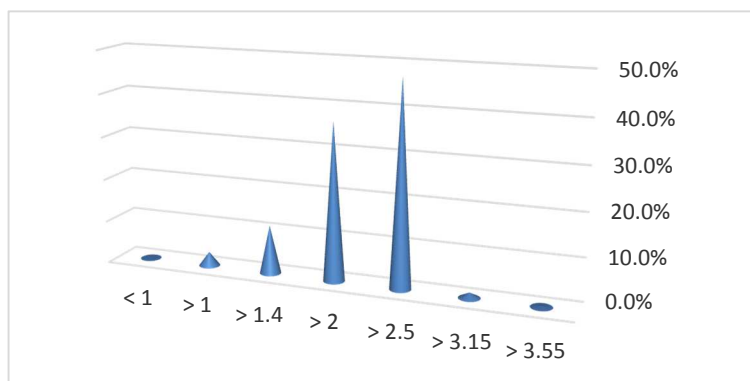
PROPRIETES PHYSIQUES

	Unité	Méthode	Résultat
Densité	kg / l	ISO 27 81	Environ 1.58
Densité apparente	Kg / l	Interne Socamont	Environ 0.75
Dureté	Shore A	ISO 7619	65 ± 5
Allongement à la rupture	%	ISO 37	≥ 700
Force rupture	MPa	ISO 37	≥ 5
Module à 100%	MPa	ISO 37	1.1 ± 0.2
Classement au feu		NF EN 13501-1	Bfl s1
Tenue aux UV	Heures	SEPAP 12/24	>600
Taux de polymère	%	Interne Socamont	21.5 ± 0.5

Le taux de matière organique varie de 30 à 34 % en fonction de la couleur

REPARTITION GRANULOMETRIQUE

Granulométrie 1-4 mm	> 3.55 mm	0.3 %
	3.15 à 3.55 mm	1.2 %
	2.50 à 3.15 mm	47.2 %
	2.0 à 2.50 mm	36.6 %
	1.4 à 2.0 mm	11.4 %
	1.0 à 1.4 mm	3.3 %
	< 1.0 mm	0.1 %



COLORIS DISPONIBLES

Réf. Couleur RAL K5	Réf. Couleur RAL K5	Réf. Couleur RAL K5	Réf. Couleur RAL K5	Réf. Couleur RAL K5
76159 blanc 1013	76456 Rose 3014	76557 Beige Sable 1001	76754 Vert Sapin 6005	76856 Chocolat 8016
76258 Gris Foncé 7005	76457 Fuschia 3018	76558 Jaune 1018	76755 Vert Prairie 6017	76857 Châtaigne 8008
76259 Gris Clair 7004	76459 Rouge 3016	76654 Bleu Océan 5019	76756 Vert Pomme NA	76858 Beige Ocre 1011
76358 Lilas 4001	76554 Miel 1032	76657 Bleu Clair 5024	76757 Vert Armée 6011	76859 Orange 2003
76359 Violet 4005	76555 Coquille d'Œuf 1015	76659 Bleu Foncé 5012	76758 Vert Clair 6019	76959 Noir 9017

Les RAL sont approximatifs et ne sont donnés qu'à titre indicatif.

D'autres valeurs estimées à partir du référentiel RAL D2 DESIGN sont disponibles à la demande.

FICHE TECHNIQUE

GRANULES EPDM SPORT&LUDIQUE

Indice de modification : 11-1

Date de validation : 03/02/2020

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- **ABSENCE DE SUBSTANCE EXTREMEMENT PREOCCUPANTE (SVHC)** : Aucune substance présente dans la formulation de ces granulés n'est présente dans la liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) du règlement REACH (CE) n° 1907/2006
- **CONFORMITE HAP** : La teneur en HAP de nos granulés est très inférieure aux exigences stipulées à l'entrée 28 de l'annexe XVII du règlement REACH(CE) n° 1907/2006.
- **CONTACT ALIMENTAIRE** : Toutes ces références ont été formulées en respectant les exigences d'alimentarité de la liste positive (NOR ECOC9400131 A) de l'arrêté du 09 Novembre 1994
- **MATERIAU JOUET** : Conforme aux exigences de la norme NF EN 71-3 (cat III) qui spécifie les limites de migration maximales de certains éléments potentiellement toxiques applicables à des matériaux jouet.

CONDITIONNEMENT ET TRACABILITE

- Sacs de 25 kg (sac PE transparent) sur palette filmée de 1000 kg maxi.
- Chaque sac de granulés comporte une étiquette avec un nombre à quatre chiffres indiquant le lot de production. Celui-ci évoluera avec chaque fabrication et indépendamment pour chaque couleur. Il est donc recommandé de ne pas mélanger deux lots différents sans avoir vérifié que les teintes sont identiques

CLAUSE

Les présents produits ne sont garantis que dans les limites figurant sur la fiche technique ci-dessus tant en la matière de délivrance que de garanties contre les vices cachés. En conséquence, toute utilisation non conforme aux normes et limites indiquées sur cette fiche technique dégage le fabricant de sa responsabilité. Il est précisé que l'utilisation du produit dans tout processus de fabrication ou d'application avec d'autres produits, sera considérée comme relevant de la seule responsabilité de l'utilisateur.